



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

### COMMUNIQUÉ

**Le gouvernement fait fi des recommandations du BAPE et autorise l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Amos.**

**Pour diffusion immédiate. Montréal, le 12 juillet 2001.** Le gouvernement Landry a décidé de passer outre les recommandations très claires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en autorisant, le 2 mai dernier, la Ville d'Amos à aller de l'avant avec son projet très controversé d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Dans le rapport n° 137 du BAPE, la Commission Mondoux avait clairement recommandé que le projet ne devrait pas être accepté ni dans sa forme actuelle, ni sur le site proposé; le BAPE avait même qualifié ce projet de *mal défini, mal accepté et coûteux*.

Le décret 487-2001 accorde à la ville d'Amos un certificat d'autorisation pour un LES de plus d'un million de mètres cubes pour une population de quelque 15 000 habitants. Le BAPE avait tenu des consultations publiques dans cette localité à l'automne 1999 au cours desquelles la population avait été appelée à se prononcer sur le projet. « Il est extrêmement troublant pour des citoyens ou des groupes environnementaux de voir que le gouvernement tient de moins en moins compte de l'avis du BAPE et des préoccupations de la population. Que se passera-t-il avec l'agrandissement du LES de Saint-Athanase qui vient lui aussi d'être rejeté par le BAPE? » se questionne Berthe Tessier, présidente du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). « On a le sentiment d'être trahi par notre gouvernement qui ne reconnaît même plus la valeur démocratique de ses propres institutions » de préciser Laurent Rouleau, président du Comité permanent d'Amos pour la protection et l'environnement (CPAPE).

Le BAPE reconnaissait le bien-fondé pour la ville d'Amos de disposer d'infrastructures d'élimination, elle qui entasse, à ciel ouvert, ses ordures depuis plus de 10 ans. Il préconisait néanmoins une approche régionale et l'adoption, par la ville d'Amos, d'un plan de gestion de ses matières résiduelles. De plus, le BAPE était sceptique quant à la capacité du site retenu à recevoir un LES.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED  
4200, rue Adam, Montréal  
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
fax.: (514) 396-7883  
fcqged@cam.org